

Motion du Conseil de la CSPM H3S du 18 décembre 2020.

Bien que conscient des difficultés financières de l'UGA, le conseil de la CSPM H3S exprime son désaccord avec l'injonction de diminuer le nombre d'heures dans les licences et les masters dispensés au sein de ses composantes élémentaires. Il rappelle que l'enseignement de nos disciplines requiert un volume d'heures d'enseignement important, dont la baisse ne peut que nuire à la qualité de nos formations et à la compétitivité de nos diplômés. Il demande que les besoins pédagogiques des étudiants, surtout les plus fragiles, soient pris en compte. En outre, une diminution pédagogiquement injustifiable des heures de formation ne doit pas être l'instrument d'une politique de non-publication d'une partie significative des postes d'EC demandés par nos composantes pour la campagne 2021 ; une telle politique ne saurait que nuire, elle aussi, à la qualité de nos formations. Nous demandons l'ouverture d'une discussion large et interactive.